

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009 – 20 h

Présents : M. MAYOUSSIER. DENEULIN. SOUCHON. ABITBOL. LEQUIN-SOUCHON.  
M. GRIOT. STUBER. AMPHOUX. GARCIA. FARLEY. POMPANON.  
Mme FABBRI.

Excusés : M. MICHAUD qui donne pouvoir à M. LEQUIN-SOUCHON  
M. AVOINE qui donne pouvoir à M. AMPHOUX  
M. FRANGIAMONE qui donne pouvoir à M. ABITBOL  
Mme CONTAT qui donne pouvoir à M. GRIOT  
Mme MENU qui donne pouvoir à M. FARLEY  
Mlle ALLEMAND.

Secrétaire de séance : Mme FABBRI

M. Le Maire ouvre la séance en donnant l'ordre du jour :

- 1 Vote du Compte Administratif 2008
- 2 Vote du Compte de Gestion 2008
- 3 Affectation du résultat 2008
- 4 Vote du taux des trois taxes pour 2009
- 5 Vote des crédits scolaires 2009
- 6 Vote des subventions 2009 aux associations
- 7 Attribution d'une subvention à Château-Bernard Loisirs
- 8 Vote du Budget Primitif 2009
- 9 Taux unitaire des vacations funéraires
- 10 Désignation d'un représentant de la Commune auprès du Relais des Assistantes Maternelles de VIF
- 11 Tirage au sort du Jury d'Assises 2010
- 12 Questions diverses

### 1 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

M. Le Maire donne la parole à M. LEQUIN-SOUCHON Laurent, Adjoint aux Finances qui expose que le Compte Administratif est révélateur de la maîtrise des dépenses de la première année du mandat pour permettre de se dégager les moyens de réaliser les investissements programmés à l'avenir.

M. LEQUIN-SOUCHON présente le Compte Administratif pour l'exercice 2008 :

.../...

...2...

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Mandats / Titres émis	1 025 462,08 €	1 305 300,21 €
SOLDE	279 838,13 €	
Excédent antérieur reporté 002		73 875,63 €
TOTAL	1 025 462,08 €	1 379 175,84 €
<b>EXCEDENT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT = 353 713,76 €</b>		

<b>Section d'investissement</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Mandats / Titres émis	261 928,67 €	466 747,42 €
SOLDE	204 818,75 €	
Solde d'invest. 2006 reporté 001	62 804,03 €	
TOTAL	324 732,70 €	466 747,42 €
<b>EXCEDENT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT = 142 014,72 €</b>		

M. Le Maire quitte l'assemblée au moment du vote comme le prévoit la législation.

Sous la présidence de M. LEQUIN-SOUCHON, le Conseil Municipal est invité à procéder au vote.

**Sous la présidence de M. LEQUIN-SOUCHON, Le Conseil Municipal, procède au vote à main levée, à l'unanimité des présents**

- **ADOPTE** le compte administratif 2008.

.../....

...3...

## 2 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2008

M. Le Maire donne la parole à M. LEQUIN-SOUCHON Laurent, Adjoint aux Finances qui rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor Public en vertu de la règle de la séparation de fonction ordonnateur/comptable. Le compte de gestion est l'enregistrement, en partie double, des opérations ordonnancées par M. Le Maire ainsi que l'établissement du bilan présentant le patrimoine de la Commune.

M. Le Maire informe que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2008 a été réalisée par Mme La Trésorière Principale de VIF et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la Trésorière Principale

**Sur proposition de M. Le Maire, Le Conseil Municipal, procède au vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés**

- **ADOPTE** le compte de gestion 2008 de Mme La Trésorière Principale de VIF pour l'exercice 2008 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

## 3 – AFFECTATION DU RESULTAT 2008

M. Le Maire propose au Conseil Municipal, suite aux précédentes constatations, l'affectation du résultat 2008 comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Résultat de clôture 2008	279 838,13 €	204 818,75 €
Résultat exercice 2007 Intégration compte 002	73 875,63 €	
Résultat exercice 2007 Intégration compte 001		- 62 804,03 €
TOTAUX	353 713,76	142 014,72 €
Résultat d'exécution 2008	495 728,48 €	

### Définition du besoin de financement en investissement

Résultat d'exécution 2008 142 014,72 €

**Ce résultat sera affecté au compte 001 « excédent d'investissement reporté »**

.../...

M. Le Maire propose de reprendre au Budget Primitif 2009 les restes à réaliser en investissement 2008 suivants :

2151	réseaux de voirie	60 000 €
21571	matériel roulant	42 268 €
2313	construction	49 560 €
	<b>TOTAL</b>	<b>151 828,00 €</b>

### **BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT**

142 014,72 € - 151 828,00 € = - 9 813,28 €

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultat de fonctionnement = 353 713,76 €  
 Besoin de financement en investissement = - 9 813,28 €

**SOMME A AFFECTER = 343 900,48 €**

M. Le Maire propose que cette somme soit affectée comme suit :

au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 9 813,28 €  
 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 343 900,48 €

**Sur proposition de M. Le Maire, Le Conseil Municipal, procède au vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés**

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2008 au BP 2009 telle que présentée ci-dessus.

## **4 – VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES POUR 2009**

M. Le Maire donne la parole à M. LEQUIN-SOUCHON Laurent, Adjoint aux Finances, qui rappelle les trois taux jusqu'ici appliqués et propose leur reconduction pour 2009 :

TAXES	TAUX 2006	TAUX 2007	TAUX 2008	Bases prévisionnelle 2009	TAUX 2009	Produit Attendu 2009
<b>Taxe d'habitation</b>	8,98 %	8,98 %	8,98 %	2 118 000 €	8,98 %	190 196 €
<b>Taxe foncier bâti</b>	19,36 %	16 %	16 %	1 494 000 €	16 %	239 040 €
<b>Taxe foncier non bâti</b>	112,70 %	112,70 %	112,70 %	41 800 €	112,70 %	47 109
					<b>TOTAL</b>	<b>476 345 €</b>

Sur proposition de M. Le Maire, Le Conseil Municipal, procède au vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés

- **DECIDE** de reconduire les taux ci-dessus pour 2009.

## 5 – VOTE DES CREDITS SCOLAIRES 2009

M. Le Maire donne la parole à M. ABITBOL Jean-Luc, Adjoint à la vie scolaire qui rappelle les montants des crédits scolaires votés en 2008 :

	LES SAILLANTS		PRELENFREY		TOTAUX
	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	
Effectifs retenus Au 01/01/2008	52	98	16	27	193
Crédits par élève <b>70,00€</b>	3 640,00 €	6 860,00 €	1 120,00 €	1 890,00 €	<b>13 510,00 €</b>
5 % versés aux coopératives	182,00 €	343,00 €	56,00 €	94,50 €	675,50 €
Solde	3 458,00 €	6 517,00 €	1 064,00 €	1 795,50 €	<b>12 834,50 €</b>
Crédits pour abonnements (sauf B.O)	200,00 €	300,00 €	200,00 €		700,00 €

### DEPENSES COLLECTIVES

		Article budget
Transports classes maternelles (410 €/classe) 2 classes aux Saillants 1 classe à Prélenfrey	1 230,00 €	6248
Transports classes primaires	8 300,00 €	6248
Musique (Musidauphins)	5 100,00 €	6228
EMALA	800,00 €	6288
<b>TOTAL</b>	<b>15 430,00 €</b>	

### ACQUISITIONS A PREVOIR

Maternelle Les Saillants	1 ordinateur à changer	800,00 €
	Tables rectangulaires et octogonales	1 600,00 €
	1 appareil photo numérique	150,00 €
Ecole de Prélenfrey	Rayonnage et crémaillère	500,00 €
Groupe scolaire Les Saillants	2 ordinateurs à changer	1 600,00 €
	1 appareil photo numérique	150,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 800,00 €</b> <i>Prévoir 5 000,00 €</i>

M. ABITBOL donne connaissance des effectifs scolaires au 1<sup>er</sup> janvier 2009, à savoir :

école maternelle des Saillants	58
école élémentaire des Saillants	90
écoles de Prélénfrey	42

Compte tenu de ces effectifs, M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir définir les nouveaux crédits pour 2009 :

	LES SAILLANTS		PRELENFREY	TOTALX
	Maternelle	Elémentaire	Maternelle et Elémentaire	
Effectifs retenus Au 01/01/2009	58	90	42	190
Crédits par élève <b>71,50€</b>	4 147 €	6 435 €	3 003 €	13 585 €
5 % versés aux coopératives	-207 €	- 322 €	- 150 €	-679 €
Crédit exceptionnel renouvellement livres		1 500 €		1 500 €
Crédits pour abonnements (sauf B.O)	200 €	300 €	200 €	700 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 940 €</b>	<b>7 613 €</b>	<b>2 853 €</b>	<b>14 406 €</b>
Transports sorties scolaires 420 €/classe	840 €	1 680 €	840 €	3 360 €
Transports sorties piscine		2 800 €	2 800 €	5 600 €
Transport collège		75 €	75 €	150 €
<b>TOTAL TRANSPORTS</b>	<b>840 €</b>	<b>4 555 €</b>	<b>3 715 €</b>	<b>9 110 €</b>
Activités Musidauphins		2 500 €		2 500 €
Activités EMALA			800 €	800 €
<b>TOTAL ACTIVITES</b>				<b>3 300 €</b>
Maintenance informatique		3 000 €		3 000 €
Acquisitions Equipements	Préau 28 000 €	Ordinateurs 4 000 €	Jeux en bois 5 000 €	<b>37 000 €</b>
Participation séjours		Classe de mer 3 131 €	Classe de mer 2 087 €	5 218 €
Participation animations	Parcours sonore 1 645 €			1 645 €
Opération Fruits à la récré	250 €	500 €	250 €	1 000 €
<b>TOTAL SEJOURS + INITIATIVES</b>				
			<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>75 379 €</b>

.../...  
...7...

**Sur proposition de M. Le Maire, Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés**

- **VALIDE** la proposition de répartition des crédits scolaires pour 2009 telle que définie ci-dessus

**6 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2009**

M. Le Maire donne la parole à M. STUBER, Conseiller Municipal délégué aux Associations qui présente les propositions de subventions pour l'année 2009 :

	2007	2008	2009	REMARQUES
<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>				
Club Alpin Français	420	440	500	
Club de gymnastique volontaire	250	260	360	
<b>La Boule Ardente</b>	300	315	360	
Josace Club	100	105	150	
Ski Club de l'Arzelier	105	110	180	
Tennis Club du Gua			Sivom	
Tennis de Prélenfrey			Sivom	
<b>Total ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	<b>1175</b>	<b>1230</b>	<b>1505</b>	
Histoire et patrimoine du Gua			150	
<b>Journal Le Bruyant</b>	680	710	750	
K'Dance	395	415	415	
La Gaule de La Vallée de la Gresse	235	245	245	
La Gua'Quarelle	150	160	250	
Le Col Vert	200	210	210	
Maison des jeunes de Prélenfrey	123	130	130	
Prélenfrey Animation	190	200	200	
<b>Société de chasse A.C.C.A</b>	200	210	210	
Sou des Ecoles de Le Gua	1945	2040	2200	
Sou des Ecoles de Prélenfrey	300	315	475	
St Barthélémy La Pierre Actifs	0	135	250	
Association des commerçants			250	
Mme Girard Monique : peinture			100	
<b>Total ASSOCIATIONS CULTURELLES</b>	<b>4418</b>	<b>4770</b>	<b>5545</b>	
Subvention Groupe scolaire classe de mer			3131	
<b>Total ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>			<b>10181</b>	

.../...

...8...

ASSOCIATIONS EXTERIEURES				
Souvenir Français (subv.exceptionnelle en 2007)	212	120	120	
UMAC Anciens combattants	165	160	160	
Anciens combattants d'AFN	112	110	110	
Associatop, des conjoints survivants	112	110	110	
DDEN	60	100	100	
<b>ANACR</b>	112	110	110	
FRAPNA	112	110	110	
Les restaurants du château	112	110	110	
<b>ADMR</b>	154	160	160	
Amis de la Vallée de la Gresse	80	100	110	
Basket - Les Aigles de Vif	140	140	150	
L'Eclair Vifois	340	360	400	
Foyer socio éducatif collège de Vif	120	130	150	
ADTC (Ass.pour le dvpt des transports en commun)	100	105	105	
<b>Association musicale de Vif</b>	1088	1100	1100	
<b>Total ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>			<b>3105</b>	
Ligue contre le cancer			100	
Château Bernard Loisirs			100	
Ass.anciens maires et adjoints de l'Isère			rien	
Amicale donneurs de sang bénévoles de Vif			100	
AFM			100	
RCVMT Vif Monestierf Trieves			Sivom	
Les restaurants du Cœur			200	
<b>MFR</b>			70 x nb enfants du Gua	
<b>Total AUTRES ASSOCIATIONS</b>			<b>600</b>	

**Sur proposition de M. Le Maire, Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés**

- **VALIDE** la proposition d'attribution de subventions aux associations pour 2009 telle que définie ci-dessus

.../...

...9...

## **7- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A CHATEAU-BERNARD LOISIRS**

M. Le Maire donne la parole à M. Serge STUBER, Conseiller Municipal délégué, qui informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention émanant de l'association « Château-Bernard Loisirs ».

Cette association souhaite réitérer l'organisation d'un spectacle vivant son et lumière le 18 juillet 2009 s'inscrivant dans la logique touristique du Balcon Est du Vercors.

Cette année, le spectacle s'inspirera de la légende de la Fontaine Ardente et aura lieu au Col de l'Arzelier, face aux falaises des Deux Sœurs.

Afin de soutenir cette action, l'association nous sollicite pour l'attribution d'une subvention.

Il est proposé d'allouer, à titre exceptionnel, la somme de 100,00 €.

**Sur proposition de M. Le Maire, Le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :**

- **DECIDE, à titre exceptionnel**, d'attribuer une subvention à CHATEAU-BERNARD LOISIRS
- **FIXE** le montant de cette subvention à la somme de 100 €

## **8 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009**

M. Le Maire donne la parole à M. Laurent LEQUN-SOUCHON qui indique que le BP 2009 a été élaboré d'après les travaux de chaque commission. Ce budget intègre les projets municipaux tout en maintenant la rigueur en fonctionnement sans augmentation des taux d'imposition communale.

M. LEQUIN-SOUCHON fait remarquer le respect des engagements exposés dans la profession de foi de 2008.

La santé financière de la Commune étant bonne, le Conseil Municipal examinera, lorsque les conditions bancaires et de subventions seront encore plus favorables, la possibilité de recourir à l'emprunt pour nos investissements à venir.

**Sur proposition de M. Le Maire, Le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :**

- **ADOPTE** les propositions du budget primitif 2009 telles que définies dans le tableau annexé.

.../...

...12...

## **9 – FIXATION DU TAUX UNITAIRE DES VACATIONS FUNERAIRES**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de l'évolution de la législation funéraire et, plus particulièrement de la réforme de dispositif applicable à la surveillance des opérations funéraires et aux vacations qui en découlent.

(M. Le Maire rappelle qu'actuellement le montant d'une vacation funéraire s'élève à la somme de 12,00 €.)

En effet, afin de réduire le coût global des funérailles supporté par les familles, le législateur a souhaité :

- harmoniser, sur l'ensemble du territoire, le taux unitaire des vacations funéraires entre 20 et 25 €

- réduire le nombre d'opérations de surveillance donnant lieu au versement d'une vacation. Désormais, seules les opérations listées par l'article L2213-14 du Code Général des Collectivités Territoriales feront l'objet du versement d'une vacation, c'est-à-dire :

- surveillance de la fermeture du cercueil lorsque le corps est transporté hors de la Commune de décès ou de dépôt

- surveillance des opérations de crémation

- surveillance des opérations d'exhumation, de ré inhumation et de translation de corps. Toutefois, sur ce point, la surveillance n'est pas requise lorsqu'il s'agit de la reprise d'une concession, que ce soit au terme de la concession, en cas de non renouvellement à son échéance ou lors de la reprise pour « état d'abandon ».

**Sur proposition de M. Le Maire, Le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés**

- **DECIDE** de modifier le montant alloué pour vacation funéraire
- **FIXE** le montant d'une vacation funéraire à la somme de 20 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009

## **10 – DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE AUPRES DU RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES DE VIF (R.A.M.)**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est liée au Relais des Assistantes Maternelles de VIF dans le cadre d'une convention de partenariat. Cette convention, relative à l'accès au « Relais Assistantes Maternelles » du C.C.A.S DE VIF AUX HABITANTS DE LA COMMUNE DE LE GUA a pour objet de :

- favoriser la rencontre et les échanges des assistantes maternelles, des enfants accueillis et des parents ainsi que le décloisonnement entre les divers modes de garde au plan local

- organiser l'information des parents, les aider dans leur fonction d'employeur

- informer, susciter et promouvoir les formations des assistantes maternelles

.../...

...13...

Afin de suivre les activités de ce relais, La Commune de LE GUA, membre de droit du Comité de Pilotage, doit désigner l'un des membres du Conseil Municipal pour la représenter lors de ces assemblées.

**Sur proposition de M. Le Maire, Le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :**

- **DESIGNE** M. Jean-Luc ABITBOL, adjoint, pour représenter la Commune au sein du relais des Assistantes Maternelles de VIF.

## **11 – TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2010**

M. Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de tirer au sort, en séance publique à partir de la liste électorale, **TROIS** personnes susceptibles d'être désignées en qualité de jurés d'assises pour 2010.

Ces personnes devront avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2010.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au tirage au sort pour désigner TROIS personnes.

Le tirage au sort est effectué sur la liste générale des électeurs de la Commune.

<b>N° d'électeur</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
222	ROMPION	Marie-Aline
357	FARLEY	Simon
156	PARASSOLS	Françoise

***Tous sujets abordés, la séance est levée à 21 h 20***